



Analyse des syndicats CGT ET SOLIDAIRES Douanes Bourgogne Franche-Comté du contrat d'objectifs 2022-2025 de la Direction Générale des Douanes et Droits indirects.

Le document qui vous est transmis aujourd'hui, vise à présenter de manière objective à la communauté douanière, aux parlementaires, aux élus locaux ainsi qu'aux partenaires économiques de la Douane le Contrat d'Objectifs 2022-2025. Celui-ci se veut projet d'avenir pour la Douane selon Bercy et la Direction Générale.

Il s'agit ici de vous éclairer sur son contenu et sur les zones d'ombres de ce projet de « démantèlement de la Douane » via le transfert échelonné d'ici 2024 des missions fiscales douanières à la DGFIP.

Il fait suite au Projet Stratégique Douanier (*PSD 2018*) et à celui plus ancien de "CAP 2012", qui se sont traduits au niveau national par la perte de près de plusieurs centaines d'emplois et à la fermeture de nombreux services douaniers de proximité tant en métropole que dans les DOM et bien évidemment en Bourgogne Franche-Comté Centre-Val de Loire.

1) État des lieux préoccupant pour les services douaniers

Avant de vous présenter le contrat d'objectifs, il convient que nous vous dressions un état des lieux des services douaniers aujourd'hui.

Dans le cadre du transfert des missions fiscales 2021-2024 de la Douane, orchestré unilatéralement et sans concertation par la Direction Générale, notre administration va perdre 11 taxes sur les 14 qu'elle percevait jusqu'à présent.

Depuis le 01/01/2022, le contrôle de l'auto-liquidation de la TVA est passé de la Douane aux Finances Publiques, entravant le contrôle douanier de la bonne perception des droits de douane et de la TVA. Comme évoqué dans le mémoire de 25 pages qui vous est également transmis, ces transferts vont engendrer des pertes significatives pour l'État en matière de recettes fiscales. On parle là de milliards d'euros...

La logique de ces transferts nous échappe, car nos collègues des Finances Publiques subissent d'importantes suppressions d'emplois depuis de très nombreuses années et semblent bien désarmés pour mener à bien ces nouvelles tâches. En outre, ils n'exercent pas de contrôles physiques de la marchandise comme le fait la Douane. Le contrôle documentaire ne permettra pas forcément de détecter les circuits de fraude.

Ces transferts vont se traduire par la perte officiellement de 700 emplois au niveau national (*la Douane compte environ 17 000 agents au total*).

Dans la Direction Interrégionale Bourgogne Franche-Comté Centre-Val de Loire, la Recette Interrégionale de Dijon (26 *agents*), la Cellule Énergétique de Tours (25 *agents*), les bureaux de Vesoul et de Nevers (4 agents à eux deux) seront fermés à l'horizon 2024.

La **perte du contrôle de la TVA** en 2022 aura des conséquences pour la pérennité des services douaniers de proximité (*pôles dédouanement des bureaux de douane*) de toute l'Interrégion.

La réforme des brigades de Surveillance en Bourgogne a par ailleurs conduit à la fusion actée, mais non encore réalisée, de la brigade de Chalon sur Saône avec celle de Dijon. Chalon, stratégiquement bien positionnée, a vu ses effectifs réduits à 4 agents mais prouve contentieux après contentieux (*stupéfiants, tabacs, contrefaçons...*) son utilité dans la protection des bourguignons.

A travers les dernières crises qu'a connu la France (*attentats de 2015, pandémie de coronavirus*), en protégeant les citoyens face aux marchandises illicites ou en défendant les intérêts économiques des entreprises, **les services douaniers en Opérations Commerciales** n'ont eux aussi pas démerité. Ils ont par exemple permis l'acheminement rapide des masques dont le pays manquait cruellement en 2021-2020.

2) Contrat d'objectifs 2022-2025 : projet d'avenir ou miroir aux alouettes?

Ce contrat d'objectifs, consiste, selon notre Direction Générale, en "un ambitieux projet d'avenir" pour l'Administration des Douanes. Au-delà des effets d'annonces et de communication, on se rend compte que ce projet est davantage porteur de menaces pour la Douane que de lendemains qui chantent.

- **Concernant la sanctuarisation des emplois entre 2022 et 2025**, acquis soit-disant sans précédent à périmètre constant de nos missions, la CGT, SOLIDAIRES Douanes et les agents ne peuvent que constater le mensonge proféré : la Loi de Finances 2022 a officialisé la perte de 482 emplois (*la catégorie C va ainsi diminuer de 14,5% tandis que celle des cadres supérieurs va croître de 12,5% ; ces derniers n'étant évidemment pas sur le terrain en contact avec les usagers et les opérateurs*).

De nombreux services souffrent déjà de sous-effectifs chronique et s'avèrent incapables d'absorber les tâches qui leur sont dévolues. Qu'en sera-t-il après cette nouvelle saignée ? Pour nos organisations syndicales, il est là l'acquis : le sous-effectif va perdurer avec une charge sans cesse croissante de travail.

- **Les effectifs garantis par le contrat d'objectifs** le sont-ils avec pérennité des services douaniers existants ?

Le discours de la Direction Générale est flou. D'autant plus qu'à l'issue de la période 2022-2025, la Direction Générale ne dit rien sur l'avenir des services et des missions exercées.

Le discours évoquant un recentrage des missions autour de la marchandise, du e-commerce, et de la frontière élude la situation des bureaux dits intérieurs (*n'étant pas sur une frontière, dans un port ou un aéroport*) et des services qui les composent (*pôles dédouanement, pôles tabac...*) dont les résul-

tats contentieux sont bons et dont les services rendus aux usagers et aux opérateurs économiques légitiment aussi l'utilité et la présence dans nos territoires. Ce discours fait l'impasse sur les bassins d'activité économiques, là où la Douane doit être présente.

- **La consolidation de la « géographie des services »**

L'absence de cartographie des services douaniers sur la période 2022-2025 cultive le flou sur les intentions réelles de la Direction Générale qui agite un énième écran de fumée visant à cacher sa volonté de continuer à rendre des emplois. Quoi qu'il en coûte aux citoyens en termes de protection et aux opérateurs en matière d'action économique.

- **Concernant le renforcement des missions autour du contrôle de la marchandise**

La Direction Générale souhaite faire un enjeu majeur d'une mission qui est déjà le fondement du travail douanier (*le contrôle physique et documentaire de la marchandise ; l'un ne pouvant se faire sans l'autre*).

Cette idée est certes séduisante, mais encore faudrait-il s'en donner les moyens ! La décision de transférer la compétence du contrôle de la TVA à l'importation aux Finances Publiques va à contre-courant de cette volonté et fragilise sensiblement les prérogatives de contrôle des services douaniers en matière de taxation des marchandises.

En effet, comment contrôler efficacement sans s'assurer que les droits et taxes dus ont bien été acquittés, que tous les documents sont bien présents et surtout correspondent bien à la marchandise dédouanée si deux administrations doivent cohabiter sur un même contrôle ? C'est la pérennité de nombreux services (tels que les Services Régionaux d'Enquêtes, les pôles dédouanement des bureaux) qui sont menacés. Là-dessus pas un mot dans le contrat d'objectifs.

De plus, la CGT et SOLIDAIRES Douanes constatent qu'avec **le Brexit, enjeu majeur dans le contrat d'objectifs**, les charges de travail ont augmenté dans les bureaux intérieurs comme dans les bureaux frontières (*Roissy, Calais, Boulogne, Dunkerque par exemple*), en raison de la hausse du trafic, des contrôles et des dossiers contentieux qu'ils génèrent.

Peu de moyens supplémentaires ont d'ailleurs été alloués à cette occasion aux services pour assumer les charges de travail supplémentaires et être en adéquation avec les objectifs nouvellement affichés par la Direction Générale (*moyens humains certes mais aussi matériels ou formations*). Il manque encore entre 100 et 200 emplois par rapport aux annonces ministérielles et de la Direction Générale qui avaient été faites.

- **La volonté d'aiguiller l'activité des services sur la conformité des marchandises et la lutte contre la criminalité organisée**

Nos deux organisations syndicales constatent que la politique de fusion des services et de concentration de l'activité au niveau régional vont à contre-courant de l'objectif affiché par la Direction Générale. Ces concentrations ne sont pas sans conséquences sur les circuits de fraude et sur les possibilités de contrôle des services douaniers sur des territoires régionaux de plus en plus grands, où l'absence de services douaniers incitent clairement à la fraude.

Concernant le contrôle de **conformité des marchandises**, nous constatons que ces contrôles restent pour l'instant marginaux en raison de l'absence d'un aiguillage clair des services vers cette mission par les Directions Régionales de l'Interrégion.

Il s'agit par ailleurs d'exercer la mission effectuée actuellement par la Répression des Fraudes (DGC-CRF) et d'appliquer un autre code que celui des Douanes, le code général de la consommation pour lequel articles et procédures judiciaires diffèrent grandement.

- **L'avenir des services viticultures en Douane**

Nous constatons que la Direction Générale souhaite dans son contrat d'objectifs que les services se concentrent à « finaliser l'intégration des produits soumis aux CI et de la viticulture au sein de la douane ».

En lisant entre les lignes, l'accent doit être mis par les services viticulture à accompagner les opérateurs vers la dématérialisation de leurs procédures par l'utilisation des applications informatiques dédiées.

La CGT et SOLIDAIRES Douanes s'inquiètent d'une part d'un processus de dématérialisation, qui incitera forcément notre Direction à réduire les effectifs des services viticulture sous couvert de gains de productivité et, d'autre part à une politique qui vise à concentrer l'essentiel de l'activité de ces services sur l'accompagnement de l'opérateur au détriment du contrôle.

Cette politique de la Direction Générale ne fait que nourrir de larges inquiétudes sur la pérennité des pôles viticultures dans notre Interrégion et au sein de la Douane pour les années à venir, d'autant que le Rapport de la Cour des Comptes de septembre 2020 engage la Direction Générale des Douanes à transférer à moyen terme les missions de ces pôles au Ministère de l'Agriculture.

La Direction Générale a affirmé que seules les matières n'appliquant pas le code des Douanes risquaient un transfert vers d'autres Ministères. La viticulture n'applique justement pas le code des Douanes ce qui ne fait qu'accroître l'inquiétude concernant son devenir au sein de notre administration.

- **La sécurisation du transfert des missions fiscales vers les Finances Publiques**

La création d'un portail unique de recouvrement dépendant de la Direction Générale des Finances Publiques va entraîner la fermeture de toutes les Recettes Interrégionales des Douanes au niveau national et donc celle de Dijon.

Il va y avoir deux conséquences majeures à cette décision :

1. les 26 agents de la Recette vont se retrouver sans emploi, avec de fortes incertitudes sur leurs conditions de reclassement au niveau local en raison d'un protocole d'accompagnement peu satisfaisant. A cela s'ajoute le fait, compréhensible, que les Finances Publiques, elles-mêmes en restructurations permanentes, peinent à reclasser nos collègues dans leurs centres fiscaux.
2. la perte de la mission de recouvrement va avoir des conséquences sur les recettes de l'État : au-delà des économies réalisées via les suppressions d'emplois, ce seront moins d'agents en charge de réaliser les contrôles qui seront affectés à cette mission. Par ailleurs il n'a pas été prévu d'abonder les Finances Publiques d'effectifs supplémentaires et ils ne procèdent pas à des contrôles physiques en entreprises mais opèrent seulement par sondage ponctuel des contrôles documentaires.

En conclusion, le contrat d'objectifs 2022-2025 de la Direction Générale des Douanes ne constitue pour nous « qu'un miroir aux alouettes » dont l'unique stratégie vise à tromper les agents des douanes et leurs représentants, les opérateurs économiques et les élus en leur laissant augurer un avenir pour les services douaniers locaux et pour l'Administration des Douanes en général.

Cette politique va d'ailleurs à contre-courant de la stratégie de certains partenaires européens (*Allemagne par exemple*), qui, dans le contexte de forte concurrence entre les plate-formes logistiques européennes, ont maintenu un maillage conséquent de services douaniers sur leurs territoires de manière à protéger leurs intérêts économiques et leurs populations.

Le transfert des missions fiscales sur la période 2021-2025, comme la baisse exponentielle des effectifs douaniers depuis dix ans n'ont fait que fragiliser l'existence même de notre administration en favorisant à moyen terme son démantèlement.

Les élus CGT et SOLIDAIRES Douanes
Bourgogne et Franche-Comté.